



Caumont, le 24 Janvier 2011

Mairie de Caumont  
Place du 8 Mai 1945  
84510 CAUMONT S/DURANCE

A l'attention de Monsieur Roger ORLANDO.

Objet : Questions pour le conseil municipal du 28.01.2011.

Monsieur le Maire,

### ASSAINISSEMENT

La réglementation prévoit l'obligation du raccordement au réseau en 2012 et avec, à terme, des logements HLM (350), une population grandissante de près de 20% voire plus, ce qui implique une augmentation de la capacité de traitement des eaux usées de la station d'épuration.

- Quel pourcentage de la population Caumontoise, n'est toujours pas raccordé au tout à l'égout?
- Quels travaux envisagez-vous d'entreprendre pour les Caumontois, dans les différents quartiers, afin d'anticiper sur nos obligations?

### COMMUNICATION

La commune dispose de 2 panneaux lumineux de communication dont un seul fonctionne avec très peu de communication municipale.

- Serait-il possible de les mettre tous les 2 en état de marche, qu'ils soient en réseau afin d'y avoir les mêmes informations ?

Que la Mairie, informe la population :

- Lors des réunions des conseils municipaux ?
- Des réunions publiques ?
- De consultation de marchés publics ? ...

### VOIRIE

Au mois de Décembre 2010, j'ai été interpellé par la Famille SOURET, sur un problème d'entrée et de sortie de véhicule d'un garage, qu'elle occupe, rue St Symphorien, du à une modification des emplacements de stationnement de cette rue. Leur inquiétude étant qu'à tout moment de la journée comme de la nuit une hospitalisation pourrait s'avérer vitale pour un de leurs enfants qui présente un problème de santé cardiaque.

- Quelle mesure envisagez-vous de prendre pour rendre la sortie de véhicule sans problème ?
- De plus, sera-t-il possible d'envisager un sens unique de cette rue qui ne présente pas de possibilité de se croiser ? Pour cela, je propose un sens unique de l'église vers le cimetière.

## URBANISME

- Les travaux de la réalisation du pont de la place Maurice BAUD vers le terrain du PRE du MAY ont été interrompus depuis environ 1 mois. Pour quelles raisons?

A ce propos, lors du dernier conseil municipal du 15.12.2010, j'ai demandé qui avait rendu constructible les terrains du PRE du MAY, ce qui a laissé planer le doute entre la majorité et l'ancienne majorité. Puis, cela a suscité des éclaircissements des deux groupes :

La majorité, via la tribune municipale annonce « que des fonds publics permettent l'enrichissement de quelques personnes privées » et sur une correspondance de M. GROSJEAN – Adjoint à l'Urbanisme – explique aux élus de l'opposition, qu'après les concertations avec l'équipe « RIVOAL », la zone est devenue constructible sous l'ancienne équipe municipale.

L'ancienne majorité, explique par courriel de trois pages, que c'est bien l'actuelle majorité qui avait lancé cette révision en Février 1992, et que ces derniers l'ont finalisé le 8 Octobre 1999. Qu'à aucun moment ils ont avantagé des personnes privées bien au contraire, c'est le contribuable qui fait de l'enrichissement foncier avec une revente de ces terrains pour une somme de 435.000€ à Mistral Habitat.

Pourtant on peut s'apercevoir sur la délibération du 8 octobre 1999, que ceux qui étaient pour à une certaine époque sont contre aujourd'hui et que ceux qui étaient contre sont pour aujourd'hui, pourtant on parle bien de la même zone qui était inondable et qui a été successivement modifiée, rendant cette fois la dernière partie constructible suivant la réglementation de l'urbanisme!

Dans l'hypothèse que votre projet de construction HLM se réalise, il est impératif de prendre en compte les recommandations du commissaire-enquêteur M. JP DEBELLE en date du 14.12.2009 car, il me semble que dans cette affaire peu de personnes s'intéressent vraiment aux risques supplémentaires que pourraient subir les riverains si les constructions continuaient.

- En 1992 la majorité avait bien l'intention de faire une révision du POS de ces mêmes parcelles, qu'en était votre intention?

- L'ensemble de cette zone 3NA du PRE du MAY, était-elle modifiable en zone UDi4 dans sa totalité au moment de la révision du POS de 1999?

Eric MASSEY et Ghislaine ROUBAUD